



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2004/7  
12 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer  
(Cinquante-huitième session, 27-29 octobre 2004,  
point 5 a) de l'ordre du jour)

**FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS  
LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL**

Mémoire sur la Réunion préparatoire de la Conférence internationale  
sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

coorganisée par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer et  
le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU  
(Varsovie, 15 et 16 juin 2004)

À l'issue des débats de la soixante-sixième session du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE), organisée à l'initiative de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) pour faire avancer les préparatifs de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire, comme le prévoit la Déclaration de la sixième Réunion intergouvernementale de représentants des autorités de surveillance des frontières, des douanes, des compagnies de chemin de fer et des ministères des transports des pays membres de l'OSJD (21-23 octobre 2003, Sochi, Fédération de Russie), une réunion préparatoire des représentants des douanes, des polices des frontières, des ministères des transports et des administrations ferroviaires de la République du Bélarus, de la République du Kazakhstan, de la République populaire de Chine, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la Mongolie, de la République de Pologne, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine s'est tenue dans les locaux du Comité de l'OSJD les 15 et 16 juin 2004, sous l'égide de la CEE.

Des représentants de la CEE, du Comité de l'OSJD, de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ont également pris part à la réunion préparatoire. Un représentant de la Commission européenne (Direction générale TREN) a participé aux travaux en qualité d'observateur. La réunion était présidée par M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la CEE.

M. Tadeusz Szozda, Président du Comité de l'OSJD, a souhaité la bienvenue aux participants.

Au cours de la réunion, chaque délégation a fait le point sur la situation actuelle en matière de contrôle au passage des frontières; les questions suivantes ont été débattues:

1. Activités de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.
2. Information sur le passage de frontières dans le transport ferroviaire dans les pays membres de l'OSJD.
3. Problèmes appelant la coopération internationale et le soutien des gouvernements:
  - a) Difficultés opérationnelles aux points de passage des frontières dans le transport ferroviaire;
  - b) Élaboration de prescriptions et de normes internationales pour les opérations de passage des frontières dans le transport ferroviaire;
  - c) Normalisation et catégorisation des postes frontière dans le transport ferroviaire;
  - d) Accords bilatéraux et multilatéraux en matière de passage des frontières;
  - e) Élaboration d'un projet de convention de la CEE sur les opérations de passage des frontières dans le transport ferroviaire;
  - f) Convention de la CEE relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS;
  - g) Création d'un fonds spécial de recherche pour la normalisation et la catégorisation des postes frontière dans le transport ferroviaire.
4. Ordre du jour, lieu et date de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.
5. Nature du document final et des projets de décision de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.

Les participants ont fait observer qu'il était très important pour la qualité de la circulation ferroviaire internationale que les procédures de passage des frontières soient efficaces et harmonisées dans la mesure où elles contribuent à réduire les temps d'arrêt des trains qui franchissent les frontières des États concernés, où elles réduisent le temps de parcours des voyageurs et des marchandises et où elles garantissent la sécurité des voyageurs et des marchandises utilisant le chemin de fer. Cette efficacité était nécessairement le résultat d'une coopération effective entre autorités ferroviaires, douanières et policières.

Il est impossible d'accroître la compétitivité du chemin de fer par rapport aux autres modes de transport si l'on ne réduit pas les temps de parcours. Or, les pertes de temps sont essentiellement imputables aux diverses opérations techniques auxquelles il est procédé au moment du passage des frontières. À considérer les complications de procédure qui tiennent aux contrôles de nature diverse (douanes, surveillance des frontières, etc.), il semblerait simple d'isoler les facteurs qui ont un effet négatif sur le transport ferroviaire. Il semblerait aussi que les solutions qui doivent être apportées dans ce domaine doivent procéder du bas vers le haut, eu égard aux intérêts des administrations publiques en cause et à l'objectif principal qui est de réduire les temps de transport.

L'initiative de l'OSJD consistant à organiser sous les auspices de la CEE une conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire a été appuyée par les participants.

Il a été proposé de préparer un programme d'activités axé sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire, qui serait soumis à l'adoption de la conférence internationale et servirait de base aux programmes nationaux. Ce programme couvrirait toutes les mesures que les ministères, les départements, les organisations internationales, instituts scientifiques, etc., auraient à prendre dans leur domaine de compétence respectif.

**Les tâches principales de la coopération multilatérale sont les suivantes:**

- 1) Promouvoir l'élaboration d'une nouvelle annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982, annexe qui serait consacrée au passage des frontières dans le transport ferroviaire;
- 2) Favoriser la signature et la ratification de la Convention de la CEE relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS;
- 3) Mettre en place des techniques modernes de changement d'écartement pour passer de la voie standard (1,435 m) à la voie large (1,520 m) et vice-versa;
- 4) Définir les opérations qui pourraient être effectuées ailleurs que dans les postes frontière, compte tenu des particularités du pays;
- 5) Favoriser la mise en place d'un système commun d'information et de télécommunication pour faciliter l'échange d'informations entre les systèmes de transport, les bureaux de douanes et les autorités de surveillance des frontières;
- 6) Identifier les goulots d'étranglement à partir des études existantes sur les postes frontière ferroviaires, et rechercher les mesures propres à les faire disparaître;

- 7) Créer des catégories de postes frontière ferroviaires fondées sur des critères convenus;
- 8) Définir, harmoniser et réduire au minimum les documents nécessaires pour les vérifications douanières des marchandises au passage des frontières.

**Les tâches principales de la coopération bilatérale sont les suivantes:**

**a) Trafic voyageurs**

- Le personnel chargé des contrôles devrait disposer de bureaux de service dans les gares et de compartiments de service dans les trains;
- Les contrôles devraient être effectués par les représentants des autorités de contrôle des pays voisins agissant ensemble;
- Les contrôles devraient être effectués dans le train en marche; les représentants des autorités de contrôle devraient monter dans le train à une gare intermédiaire proche de la frontière;
- Les vérifications de douane et de police effectuées ensemble devraient l'être pendant le changement de bogies;
- Tous les lieux qui, sur un train, sont susceptibles d'accueillir illégalement des voyageurs et des marchandises devraient être repérés et scellés;
- Le personnel des trains de voyageurs devrait respecter les règlements sur le passage des frontières et aviser en temps utile les voyageurs des contrôles douaniers et des vérifications à la frontière;
- Les renseignements sur les voyageurs devraient être transmis à l'avance par voie électronique pour réduire le temps de passage et des vérifications douanières; les renseignements ainsi transmis devraient être vérifiés à l'ordinateur.

**b) Trafic marchandises**

- Le temps nécessaire aux opérations techniques aux postes frontière devrait être réduit au minimum; plusieurs opérations devraient être réalisées en même temps;
- Des postes frontière communs devraient être mis en place; les vérifications à la frontière et les contrôles douaniers devraient être entrepris conjointement pour éviter les doubles contrôles;
- Une partie des opérations de vérification douanière devrait, si possible, être réalisée dans d'autres gares que les gares frontière (considération très importante pour les trains de conteneurs et les trains chargés de marchandises uniformes);
- L'échange électronique de données devrait être largement utilisé pour envoyer à l'avance des informations sur les marchandises qui approchent de la frontière.

Le Plan d'action pour la préparation en 2004 et l'année suivante de la Conférence internationale à organiser sous les auspices de la CEE a été examiné et approuvé par les participants (voir p. 6 à 8).

Les participants ont été invités à étudier avec leur administration d'origine la possibilité d'accueillir la Conférence internationale en 2006.

La Réunion préparatoire a prié le secrétariat de la CEE de soumettre le présent mémorandum à la prochaine session du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE (SC.2), en priant celui-ci de demander au Comité des transports intérieurs de décider à sa soixante-septième session, en février 2005: i) d'appuyer l'organisation de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international et d'approuver le Plan d'action organisant les préparatifs; ii) d'inviter le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) à entreprendre dès que possible l'élaboration d'une nouvelle annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982, annexe relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire.

Le présent mémorandum a été adopté à l'unanimité par les participants à l'issue de la Réunion.

**PLAN D'ACTION**  
**pour la préparation en 2004-2006 de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières**  
**dans le transport ferroviaire international**

Numéro	Manifestation	Objectifs principaux	Calendrier	Parties responsables et pays participants	Forme de la manifestation	Observations
1	2	3	4	5	6	7
1.	<b>Préparation de la Conférence internationale sous les auspices de la CEE, avec la participation de représentants des ministères des transports, des administrations des douanes, des autorités de contrôle des frontières, des compagnies de chemin de fer, de l'OSJD, de l'OTIF, de l'UIC et des autres institutions et administrations intéressées</b>	<b>Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire</b>  1.1 Préparation de l'ordre du jour et des questions à aborder à la Conférence 1.2 Préparation et diffusion du projet de nouvelle annexe relative au passage des frontières dans le transport ferroviaire à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 1.3 Rédaction d'un projet de programme d'action sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire	Mars 2006 (lieu à confirmer)  Novembre 2004 Ukraine (à confirmer) (Groupe de travail)	Bélarus, Chine, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Mongolie, Pologne, Fédération de Russie, Ukraine	Conférence internationale	Coopération avec la CEE, la CE, l'OTIF et l'UIC. Participation des groupes de travail de l'OSJD et du Comité de l'OSJD

<b>Numéro</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Objectifs principaux</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Parties responsables et pays participants</b>	<b>Forme de la manifestation</b>	<b>Observations</b>
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
		<p>1.4 Choix de la date et du lieu de la Conférence internationale, des participants et des objectifs</p> <p>2.1 Fixation de l'ordre du jour et des questions à aborder à la Conférence (date et lieu, participants, objectifs)</p> <p>2.2 Examen des observations et des suggestions sur le projet de nouvelle annexe relative au passage des frontières dans le transport ferroviaire à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982</p> <p>2.3 Examen du projet de programme d'action</p> <p>2.4 Projet de document final de la Conférence</p>	<p>Mars 2005 Lituanie (Groupe de travail)</p>			

Numéro	Manifestation	Objectifs principaux	Calendrier	Parties responsables et pays participants	Forme de la manifestation	Observations
1	2	3	4	5	6	7
		<p>3.1 Examen et approbation du projet de document final de la Conférence (actes, déclaration, etc.)</p> <p>3.2 Examen du projet de nouvelle annexe relative au passage des frontières dans le transport ferroviaire à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982</p> <p>3.3 Version définitive du Programme d'action</p> <p>3.4 Approbation du programme de la Conférence</p>	<p>Octobre 2005 Bélarus (Groupe de travail)</p>			

-----